



ARNOUVILLE

INFORMATIONS

SEPTEMBRE 2014

www.arnouville95.fr

La rentrée s'est passée au mieux, mais jamais nous n'avons accueilli autant d'enfants : 709 en école maternelle et 1 042 en école élémentaire, et cela sans construction nouvelle. La ville a réalisé les travaux prévus pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Au total, nous avons réalisé pour 1 020 000 € de travaux, mais il est vrai que la principale bénéficiaire est l'école Danielle Casanova avec l'extension des sanitaires, l'extension du restaurant scolaire et la réfection de la chaufferie.

Toutefois, il est regrettable que cette année, des familles irresponsables aient inscrit leurs enfants durant les dix derniers jours du mois d'août : au total 40, ce qui a conduit à des classes très chargées. Pourtant, dès le mois d'avril, nous demandions aux familles d'inscrire les enfants auprès du service Education/Animation, puisque nous devons remettre nos prévisions à l'Education Nationale pour que, dès début juin, l'inspecteur d'académie puisse définir les ouvertures de classes nécessaires.

Pour cette rentrée, nous avons obtenu deux ouvertures de classes, une en maternelle à l'école Anna Fabre, et une en élémentaire à l'école Jean Jaurès. Il est clair que si nous avions eu connaissance plus tôt des effectifs définitifs, nous aurions pu obtenir l'ouverture d'une autre classe en élémentaire, mais aujourd'hui, l'Education Nationale n'est pas en mesure de créer un poste et nous, une classe supplémentaire.

Après une large concertation avec les familles et les enseignants, nous avons mis en place la réforme des rythmes scolaires. Est-ce bénéfique aux enfants ?

Les parents jugeront, mais cela entraîne des contraintes pour les familles et pour la ville. Au moment où l'Etat diminue les dotations aux communes et les diminuera dans les années à venir, il est inacceptable qu'il leur impose des dépenses supplémentaires.

La réforme scolaire coûtera entre 150 000 et 200 000 € chaque année, soit sur un mandat de 6 ans, un coût entre 900 000 € et 1 200 000 €. C'est considérable ! C'est autant d'investissements que nous ferons en moins; c'est aussi autant de travaux en moins pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics. A l'échelle de notre pays, nul doute que cela créera à terme une perte d'activité pour les entreprises de cette branche.

Pour notre part, nous avons opté pour que les activités se déroulent après les cours. Ainsi, les parents pourront choisir entre les activités et l'étude.

Mais cette réforme a aussi des conséquences sur la fréquentation en augmentation des accueils de loisirs. Les enfants ayant cours le mercredi matin, nous sommes dans l'obligation d'avoir recours à deux cars pour les transporter.

Aujourd'hui, nous avons l'agrément pour 60 enfants en accueil de loisirs maternel et 80 enfants en accueil de loisirs élémentaire. Même si nous comprenons la problématique des familles, chacun comprendra que pour des raisons de sécurité, nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'en accueillir plus, d'autant que nous rencontrons des difficultés pour recruter des animateurs diplômés. Toutefois, nous avons constaté que 4 familles en accueil de loisirs maternel et 13 en accueil de loisirs élémentaire n'ont pas présenté leurs enfants bien qu'ils aient payé, nous empêchant ainsi de donner satisfaction à des enfants qui auraient pu en bénéficier !

Ceci nous oblige à prendre des mesures pour que cela ne se reproduise plus, car il n'est pas acceptable que nous refusions d'accueillir des enfants alors que des enfants inscrits ne fréquentent pas le centre. Nous surveillerons l'évolution des effectifs dans les semaines à venir avant de prendre toute décision.

Dans un tout autre domaine, beaucoup d'arnouvillois s'inquiètent des squatteurs de l'ancienne auberge du rond-point du Christ et de la maison située à proximité des Moulins avenue de la République. S'agissant de propriétés privées, je n'ai pas le pouvoir d'agir directement.

Cependant, devant la vétusté et la dégradation des locaux, j'ai saisi, courant mai, le Tribunal Administratif afin qu'il nomme un expert pour juger de l'état des bâtiments.

Dans les deux cas, l'expert a reconnu fin mai le risque de péril imminent. A l'appui de ces rapports, j'ai pris immédiatement les arrêtés nécessaires, mais le Préfet m'a fait savoir que sans décision de justice, il ne fera pas évacuer les locaux.

Sur conseil du Préfet, le propriétaire de l'auberge, par l'intermédiaire de son avocat, a déposé un référé auprès du Tribunal de Grande Instance de Pontoise, mais celui-ci s'est déclaré incompétent et a renvoyé la plainte au Tribunal d'Instance de Gonesse qui n'a inscrit l'affaire qu'en vue d'une audience au mois de janvier 2015 ! Donc d'ici-là, il n'y a pas de moyen d'action, et ce sera le statu quo à cause des délais administratifs.

Fort de cette expérience, le propriétaire des Moulins a déposé fin juin un référé auprès du Tribunal d'Instance de Gonesse. L'affaire a été débattue mi-août et fin août, le tribunal, dans ce cas, a autorisé l'expulsion. Une fois le jugement signifié par huissier, les squatteurs ont quitté les

lieux le 1^{er} septembre.

Reste qu'il faut nettoyer et assainir les lieux et prendre les dispositions nécessaires pour que ce site ne soit plus habitable.

Mais que de procédures, que de démarches et quel coût pour les propriétaires, alors qu'il serait si simple d'adapter la loi pour autoriser le recours à la force publique dès lors qu'un bien ou un terrain public ou privé est squatté.

Malheureusement, compte-tenu de la décision du Tribunal de Gonesse, comme je l'ai évoqué précédemment, l'évacuation de l'auberge ne pourra avoir lieu qu'après le jugement fixé début 2015, ce que je regrette tout comme vous.

Ainsi, vous pouvez constater que nous ne nous désintéressons pas du dossier et qu'à notre niveau, nous avons mis en œuvre tout ce qui était possible. Toutefois, nous ne pouvons aller au-delà de nos prérogatives face à un Etat de plus en plus lent et dispendieux.

Votre maire
Michel AUMAS

SAISON CULTURELLE 2014/2015... Vos premiers rendez-vous



LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Dimanche 21 septembre à 17h00
Concert de Piano et de flûte
Eglise Saint-Denys
Interprété par le Conservatoire d'Arnouville.

Programme de concert autour de la sonate avec :
Bach, Poulenc, Berthomieu, Haendel.

AUTOUR DES INSTRUMENTS À VENT



Samedi 27 Septembre de 14h à 16h
Conservatoire

Les professeurs de flûte traversière, clarinette, saxophone, cor, trombone, trompette et tuba seront heureux de vous accueillir au conservatoire pour vous faire essayer ces magnifiques instruments.

Renseignements : 01 34 45 97 12

14^E FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR

Espace Charles Aznavour

Mercredi 1^{er} octobre 2014 à 21h00
«Ces gens-là» - Sketches mêlant danse et théâtre

Vendredi 3 octobre 2014 à 21h00 à 21h00
«Joyeux anniversaire !» - Pièce de boulevard improvisée

Samedi 4 octobre 2014 à 21h00
«Le Marabout show»

Renseignements et réservations :
Théâtre de Quat'sous : 06 60 05 72 12



ALORS ON DANSE

Espace Charles Aznavour

Samedi 11 octobre à partir de 20 h 45
Animée par Peter Pan's

Si vous avez envie de vous amuser et de danser, venez profiter d'une ambiance décontractée entre amis ou en famille.

Tarifs et réservations : 01 34 45 97 19 ou sur le site de la ville www.arnouville95.fr